



Projet de loi n° 84
Loi sur l'intégration nationale
Mémoire de la Fédération des cégeps

Commission des relations avec les citoyens

14 mars 2025

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de communication, de formation continue et de formation aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de recherche, de négociation et de relations du travail.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS

800, boulevard de Maisonneuve Est – 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
514 381-8631
fedecgeps.ca

Table des matières

Introduction	4
Les étudiants internationaux et les services de francisation	4
Le rôle central des cégeps en matière de langue et de culture.....	5
L'autonomie des cégeps	7
Conclusion	8
Récapitulatif des recommandations	9

Introduction

C'est avec intérêt que la Fédération des cégeps a pris connaissance du [projet de loi n° 84, Loi sur l'intégration nationale](#), ainsi que des commentaires formulés lors des consultations particulières tenues à partir du 25 février 2025. Par ce mémoire, elle souhaite attirer l'attention des parlementaires sur certains enjeux soulevés par ce projet de loi et sur la politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune qui en découlera, particulièrement en ce qui a trait à la langue et à la culture, deux des fondements sur lesquels repose le modèle d'intégration nationale présenté dans le projet de loi.

Dans sa forme actuelle, il n'est pas déterminé si la politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune s'appliquera aux cégeps. Or, certaines déclarations publiques du ministre de la Langue française et d'autres personnes intervenantes laissent entrevoir un rôle pour les cégeps dans cette future politique. À ce stade, les informations disponibles sont limitées, rendant difficile l'évaluation des répercussions concrètes sur le réseau collégial public. D'entrée de jeu, la Fédération souligne donc qu'il sera essentiel que cette future politique fasse l'objet de consultations et d'analyses approfondies avec le réseau collégial et les experts de l'enseignement supérieur, afin d'éclairer la réflexion gouvernementale.

Avant d'aborder la suite, la Fédération souhaite établir certaines bases sur lesquelles s'appuie sa contribution.

D'abord, la Fédération réaffirme son engagement à contribuer à l'effort collectif visant à soutenir la vitalité de la langue officielle et commune, le français, et ce, dans le respect des communautés d'expression anglaise et avec la collaboration des cégeps anglophones. En effet, l'ensemble des cégeps, y compris les cégeps anglophones, souhaite toujours mettre en valeur la pertinence du rôle du réseau collégial public à cet égard.

Aussi, au cours des dernières années, la Fédération a exprimé à de nombreuses reprises ses préoccupations quant aux effets des nouvelles dispositions de la Charte de la langue française sur l'accès aux études collégiales pour les Premières Nations et Inuit. Dans le contexte d'un projet de loi et d'une politique sur l'intégration nationale, il apparaît important d'insister à nouveau sur le fait que toute nouvelle orientation gouvernementale applicable au réseau collégial doit être conçue de manière à soutenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la réussite de ces personnes étudiantes. Il n'appartient pas à la Fédération de se prononcer sur les exigences des personnes et des groupes directement concernés, mais si la future politique nationale les touche, elle invite le gouvernement à les consulter afin de prendre en considération leurs préoccupations et leurs besoins spécifiques.

Recommandation n° 1

La Fédération des cégeps recommande que la future politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune fasse l'objet de consultations et d'analyses approfondies avec le réseau collégial et les experts de l'enseignement supérieur.

Les étudiants internationaux et les services de francisation

Comme le projet de loi vise notamment l'intégration à la société québécoise des personnes immigrantes, les premiers commentaires de la Fédération concerneront l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux, puis les services de francisation.

Dans un premier temps, la Fédération rappelle que les cégeps jouent un rôle important dans la protection et la promotion de la langue française. Ce rôle s'inscrit dans les exigences scolaires de nos établissements : l'application de la Charte de la langue française, la poursuite de cours de français obligatoires, les preuves de maîtrise de la langue exigées à l'admission pour la population étudiante issue de l'international ou encore l'obligation de passation de l'épreuve uniforme de français pour l'obtention du diplôme d'études collégiales en

sont autant de démonstrations. La vaste majorité des étudiantes et des étudiants internationaux étudient en français ou sont francophones et fréquentent, partout au Québec, des cégeps francophones. Par leurs actions internationales, les cégeps s'inscrivent également dans la stratégie internationale du gouvernement québécois à l'égard de la Francophonie, contribuant à renforcer la vitalité de la langue française.

La présence au sein des classes d'étudiantes et d'étudiants internationaux contribue à l'ouverture à la diversité et aux réalités internationales de la jeunesse québécoise, apportant une richesse significative par sa pluralité culturelle. L'enseignement au sein des classes s'en trouve bonifié, de même que le tissu social avec l'intégration de ces personnes au sein de la société québécoise tout au long de leurs études.

Dans un deuxième temps, la Fédération souhaite aussi rappeler que, pour assurer la vitalité et la pérennité de la langue française et de la culture québécoise, l'accès à des services de francisation pour les personnes immigrantes s'avère fondamental. À ce propos, les cégeps figurent parmi les pierres angulaires de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes dans les régions du Québec, favorisant de façon déterminante leur pleine participation, en français, à la société québécoise. La Fédération rappelle la pertinence du déploiement des services de francisation des personnes immigrantes dans les cégeps, des milieux de formation diversifiés et décentralisés, généralement en adéquation avec leur niveau de scolarité et leur projet d'intégration socioprofessionnelle. Ancrés dans leur communauté, les cégeps ne se limitent pas à offrir des cours de français, ils offrent un « univers social » accueillant, bienveillant et vivant pour une intégration réussie à la société québécoise. Plus encore, les personnes immigrantes peuvent le cas échéant y compléter leur formation sur place une fois que les compétences langagières en français acquises le leur permettent. Il s'agit du milieu idéal pour amorcer ou poursuivre un parcours d'intégration citoyenne. À l'extérieur de leurs murs, les cégeps jouent également un rôle clé en collaborant avec les milieux de travail pour offrir des services de francisation directement en entreprise.

Depuis la création de Francisation Québec, la Fédération a eu l'occasion de réitérer à de nombreuses reprises l'importance que soit maintenu, voire accru, le poids des cégeps dans l'écosystème de la francisation. Compte tenu des succès éprouvés de la francisation en milieu collégial, il serait dans l'intérêt du gouvernement du Québec de miser encore davantage sur ces établissements pour atteindre ses objectifs. Toutefois, il est essentiel que rien ne vienne freiner leur capacité d'action à cet égard : les restrictions liées au recrutement, au nombre d'heures rémunérées ou aux investissements en infrastructures ne doivent pas limiter leur apport à cette mission fondamentale. Cela est d'autant plus vrai que le projet de loi n° 84 affirme que le Québec a le devoir de prendre les « mesures pour accueillir les personnes immigrantes et pour contribuer à leur intégration et à leur épanouissement ». À ce titre, il est fondamental que les établissements collégiaux, tout comme les autres organismes impliqués, bénéficient d'un soutien adéquat pour permettre le plein accomplissement de cette mission.

Recommandation n° 2

La Fédération des cégeps recommande que le gouvernement du Québec ait davantage recours aux cégeps en levant les entraves à leur capacité d'action et en les appuyant par des mesures financières pour atteindre ses objectifs en matière de francisation des personnes immigrantes.

Le rôle central des cégeps en matière de langue et de culture

Depuis leur création, les cégeps sont en soi, et jusque dans leurs fondements, des vecteurs incontournables de la langue et de la culture communes au Québec. À travers leur mission axée sur la réussite éducative et l'accessibilité aux études supérieures, de même que par la solide formation générale qu'ils offrent dans le cadre des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales, les cégeps jouent ce rôle au quotidien. La formation générale occupe bien sûr une place centrale dans la construction d'une culture commune, mais au-

delà des salles de classe, les cégeps sont aussi des centres d'activités socioculturelles, sportives et communautaires qui renforcent le sentiment d'appartenance et de citoyenneté des personnes étudiantes.

Il faut d'ailleurs rappeler que les collèges anglophones contribuent pleinement à la société québécoise et jouent un rôle important dans l'acquisition de compétences en français au sein des communautés d'expression anglaise du Québec. Ils participent ainsi non seulement à l'accessibilité à l'enseignement supérieur et à la vitalité de ces communautés, mais aussi à l'édification d'une culture du dialogue à l'échelle québécoise et à la promotion et à la valorisation de la langue et de la culture communes. De plus, la Fédération estime opportun de souligner que les cégeps sont aussi, dans leur essence, des lieux de vivre-ensemble. La diversité de leur population étudiante constitue une richesse qui bénéficie à toutes et à tous et qui contribue activement au dialogue interculturel.

En outre, l'implication des cégeps dans la diffusion culturelle est remarquable. Leurs infrastructures – salles de spectacles, bibliothèques et espaces d'exposition – permettent d'organiser des événements valorisant les artistes et les créateurs du Québec. De nombreuses initiatives, telles que le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), facilitent la rencontre entre la population étudiante et les expressions culturelles qui reflètent la richesse et la diversité de la société québécoise.

Le gouvernement du Québec gagnerait à soutenir davantage les efforts des cégeps en facilitant le déploiement d'activités éducatives et culturelles. Des actions telles que des collaborations, des concours et des prix en lien avec la langue et la culture devraient être soutenues. Les initiatives culturelles existantes, comme « Parlez-moi d'une langue » ou le concours « Les Voix de la Poésie », pourraient être renforcées, et de nouvelles initiatives pourraient être lancées, telles que des prix pour le journalisme collégial ou des concours de création littéraire ou publicitaire en français. Par ailleurs, l'accessibilité au cinéma, aux documentaires et aux séries du Québec en classe pourrait être améliorée par de meilleures ententes avec les diffuseurs. Des mesures pourraient également être mises en place pour favoriser la création et l'expression culturelles des étudiantes et étudiants, pour améliorer leur accès aux activités culturelles et stimuler la découverte d'œuvres à l'image de la diversité de la population québécoise.

Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Culture pourraient accompagner le réseau des cégeps de plusieurs façons. Tout cela dépend des moyens qui seront mis à la disposition des cégeps pour faire éclore et enrichir les initiatives issues des milieux. Pour y parvenir, il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles politiques au sein des établissements, comme l'a suggéré un intervenant en commission parlementaire. D'ailleurs, les nouvelles dispositions de la Charte de la langue française encadrent déjà les politiques des établissements d'enseignement collégial. La Fédération estime qu'une nouvelle obligation liée à l'intégration nationale, incluant nécessairement la question de la langue française, risquerait de créer de la confusion et d'alourdir inutilement le fardeau administratif des cégeps.

Recommandation n° 3

La Fédération des cégeps recommande que le gouvernement du Québec soutienne davantage les efforts des cégeps et facilite le déploiement d'activités éducatives et culturelles, notamment par un appui financier.

Recommandation n° 4

La Fédération des cégeps recommande de ne pas inclure dans le projet de loi une nouvelle obligation imposant aux cégeps l'adoption d'une politique institutionnelle sur l'intégration nationale.

L'autonomie des cégeps

Au sujet des mesures qui seront éventuellement mises de l'avant par le gouvernement dans la foulée de sa future politique, la Fédération ne saurait trop insister sur le respect de l'autonomie des cégeps, qui sont des établissements d'enseignement supérieur bien ancrés dans leur milieu. Il importe que chaque cégep puisse définir ses propres orientations institutionnelles et adopter des approches locales adaptées à sa réalité, à sa population étudiante, à son milieu socioéconomique et aux ressources disponibles. Il s'avère également crucial de reconnaître le leadership pédagogique des établissements et de leur personnel enseignant. Les cégeps doivent conserver la liberté d'élaborer et d'offrir des activités et des programmes adaptés à leur mission éducative, sans subir l'imposition de contenus standardisés qui restreindraient leur autonomie.

Dans cette perspective, la Fédération compte sur le ministère de l'Enseignement supérieur pour collaborer avec le réseau des collèges publics, privilégier un dialogue continu sur la mise en œuvre des mesures qui seront envisagées, tenir compte des expertises et des besoins spécifiques des établissements d'enseignement supérieur à cet égard, et s'assurer de fournir le soutien adéquat aux établissements. En effet, toute nouvelle demande gouvernementale liée à l'intégration devra être accompagnée de ressources financières et pédagogiques suffisantes, afin que les collèges puissent remplir leur rôle adéquatement dans toutes les sphères de leur mission.

Il convient ici de rappeler qu'au moment où les cégeps accueillaient un nombre d'étudiantes et d'étudiants inégalé, l'année 2024-2025 est marquée par des décisions gouvernementales qui freinent leur élan de multiples manières. Gel du recrutement, plafonnement des niveaux d'investissement, restrictions budgétaires, plafonnement des heures rémunérées : il s'agit là de contraintes majeures à l'accomplissement de la mission des cégeps, qui aggravent de surcroît l'iniquité entre les cégeps et les collèges privés subventionnés, ces derniers étant exemptés de nombreuses restrictions. Ces contraintes s'ajoutent à un environnement politique, législatif et réglementaire déjà marqué par une tendance à la centralisation et générant de nombreux changements à déployer, créant une pression sur les organisations qui doivent les mettre en œuvre et faire face à une reddition de comptes toujours croissante.

Ces pressions et ces contraintes freinent la capacité des cégeps à jouer pleinement leur rôle face aux défis du Québec. Pourtant, les multiples enjeux auxquels la société québécoise fait face sont autant d'occasions de faire appel au réseau collégial public comme moteurs essentiels de développement socioéconomique et culturel. Ces établissements, eux-mêmes des innovations sociales intimement liées au développement du Québec, peuvent être au cœur des grands projets et des solutions à imaginer pour l'avenir. La Fédération rappelle cependant que les cégeps doivent être adéquatement soutenus pour permettre l'atteinte des conditions nécessaires à la réalisation de leurs ambitions. Il est donc dans l'intérêt du gouvernement de doter les cégeps des moyens nécessaires pour qu'ils remplissent pleinement leur mission et participent activement à l'essor du Québec.

Recommandation n° 5

La Fédération des cégeps recommande que, dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives et de la future politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune, le gouvernement du Québec reconnaisse et protège l'autonomie des cégeps, à titre d'établissements d'enseignement supérieur bien ancrés dans leur milieu.

Conclusion

La Fédération rappelle que les cégeps sont des acteurs clés dans la revalorisation du statut de la langue française au Québec et dans le développement d'une culture commune. Elle souligne également leur rôle dans l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux ainsi que dans les services de francisation. De plus, elle plaide pour un soutien renforcé aux activités éducatives et culturelles qui peuvent être mises de l'avant dans les cégeps. Elle réitère en outre que les établissements d'enseignement supérieur doivent conserver leur autonomie décisionnelle afin d'éviter toute dérive.

Enfin, la Fédération des cégeps estime qu'il serait inopportun d'introduire, sans consultation, des amendements modifiant substantiellement l'approche initiale du projet de loi, comme l'ajout d'une obligation pour les cégeps d'adopter une politique institutionnelle sur l'intégration nationale. Dans une telle éventualité, qui ajouterait des contraintes à l'accomplissement de la mission des cégeps, les acteurs de la société civile ainsi que du milieu de l'éducation et de l'enseignement supérieur possédant une expertise spécifique du milieu collégial n'auraient pas eu l'occasion de se prononcer sur ces dispositions, privant ainsi le législateur de contributions essentielles à une prise de décision éclairée.



Récapitulatif des recommandations

Recommandation n° 1

La Fédération des cégeps recommande que la future politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune fasse l'objet de consultations et d'analyses approfondies avec le réseau collégial et les experts de l'enseignement supérieur.

Recommandation n° 2

La Fédération des cégeps recommande que le gouvernement du Québec ait davantage recours aux cégeps en levant les entraves à leur capacité d'action et en les appuyant par des mesures financières pour atteindre ses objectifs en matière de francisation des personnes immigrantes.

Recommandation n° 3

La Fédération des cégeps recommande que le gouvernement du Québec soutienne davantage les efforts des cégeps et facilite le déploiement d'activités éducatives et culturelles, notamment par un appui financier.

Recommandation n° 4

La Fédération des cégeps recommande de ne pas inclure dans le projet de loi une nouvelle obligation imposant aux cégeps l'adoption d'une politique institutionnelle sur l'intégration nationale.

Recommandation n° 5

La Fédération des cégeps recommande que, dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives et de la future politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune, le gouvernement du Québec reconnaisse et protège l'autonomie des cégeps, à titre d'établissements d'enseignement supérieur bien ancrés dans leur milieu.